

Séance mensuelle sur la politique générale à la Chambre des conseillers

Préserver à tout prix l'identité marocaine des MRE

- Les MRE méritent amplement le soutien de leur pays et du gouvernement
- Les MRE éligibles au RAMED
- Pour le respect des droits des MRE
- 4,5 millions de MRE répartis dans 100 pays

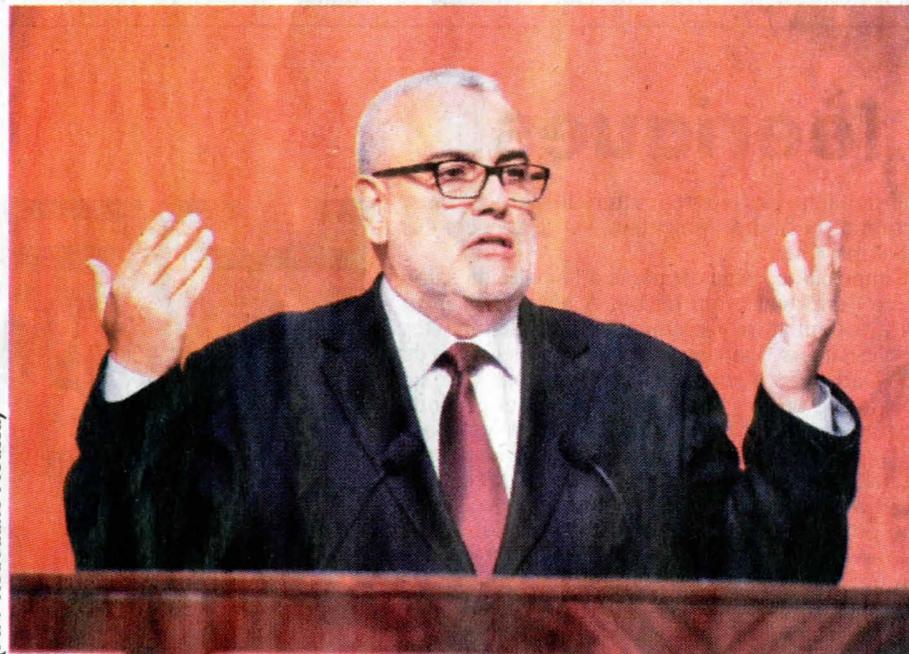
Les Marocains résidant à l'étranger (MRE), en particulier ceux qui sont dans une situation difficile et dans le besoin méritent amplement d'être soutenus par leur pays d'origine, notamment en ces temps de crise, a affirmé mercredi le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, lors de la séance mensuelle sur la politique générale à la Chambre des conseillers, autour du thème «conditions des MRE entre les garanties juridiques et la réalité».

Il ne faut pas les oublier en cette période de vaches maigres où la crise économique et financière a provoqué la ruine de nombre de familles MRE, en particulier dans nombre de pays européens, a-t-il affirmé, précisant que le gouvernement fait de son mieux pour venir en aide directement aux Marocains du monde en détresse et en particulier à travers leurs associations les plus dynamiques et les plus représentatives.

En chiffres, le gouvernement a prévu la création d'un fonds annuel de 10 millions de dirhams et de consacrer l'équivalent de 3 millions de dirhams à la scolarisation des enfants des MRE notamment en Afrique.

Les MRE éligibles au RAMED

Dans le même ordre d'idées, le chef du gouvernement a fait savoir que le Régime d'assistance médicale (RAMED) sera étendu aux MRE dans le besoin et ne bénéficiant d'aucune couverture médicale dans leurs pays d'accueil. Pour ce faire, le gouvernement se penche sur la création d'un fonds national de solidarité et de prévoyance sociale au profit des MRE sans assurance maladie, a-t-il précisé. Il a rappelé que d'autres mesures d'aide sont prises au niveau des représentations diplomatiques du Royaume pour apporter aide et assistance aux MRE en situation de détresse ou de vulnérabilité. Le chef de gouvernement a également indiqué que le dispositif d'assistance juridique et judiciaire a été élargi à travers la conclusion de conventions annuelles avec des cabinets d'avocats afin de fournir conseil et assistance juridiques aux MRE (10 MDH), l'octroi d'un millier de bourses aux étudiants issus de familles nécessiteuses (12 MDH) et le soutien aux familles marocaines démunies établies dans certains



(Ph : Redouane Moussa)

pays africains, pour les aider à la scolarisation de leurs enfants (3 MDH). Le chef du gouvernement a par ailleurs fait savoir que quelque 50.600 familles de MRE ont bénéficié d'un logement social et du programme de garantie «Daman Sakane», ajoutant que des centaines d'enfants issus de milieux modestes ont bénéficié de colonies de vacances organisées dans le Royaume. Il a par ailleurs annoncé qu'un comité interministériel chargé des MRE sera

mis en place sous la supervision du chef du gouvernement dans les semaines à venir, dans l'espoir d'améliorer la gestion des affaires des MRE. La mise en place de ce comité, dont les attributions, les missions, l'organisation et le fonctionnement seront fixés par décret, est de nature à éviter l'enchevêtrement des compétences, a-t-il expliqué.

M'barek Tafsi
(Suite en P.3)

Séance mensuelle sur la politique générale à la Chambre des conseillers

Préserver à tout prix l'identité marocaine des MRE

Suite de la P 1

Sur un autre volet, le chef du gouvernement a souligné que le gouvernement est totalement convaincu de la nécessité d'assurer une participation politique accrue des MRE au Maroc. Il a promis que les lacunes relevées au niveau des lois électorales seront comblées à l'avenir, à l'occasion notamment de la révision des lois régissant les établissements existants et l'élaboration de celles concernant les nouvelles institutions. S'agissant de la participation des MRE aux élections locales dans les pays d'accueil, le chef du gouvernement a souligné que conformément à l'article 30 de la constitution, un dialogue a été engagé avec les gouvernements de nombre de ces pays pour permettre à la communauté marocaine de participer aux élections locales sur la base du principe de la réciprocité, sachant que cette participation constitue un important facteur d'intégration. Partant de cette conviction, le gouvernement incite les MRE à s'impliquer et à investir dans les secteurs productifs et mieux mobiliser et exploiter leurs compétences. Le chef du gouvernement a, par ailleurs, évoqué les mesures prises et les mécanismes mis en place afin d'encourager l'investissement des MRE dans les secteurs les plus productifs au Maroc.

Pour le respect des droits des MRE

Le chef du gouvernement a par ailleurs fait savoir que le Maroc assume pleinement ses responsabilités à l'égard de ses ressortissants à l'étranger, en insistant notamment auprès des pays d'accueil sur l'obligation pour eux de respecter leurs engagements et les droits et acquis des MRE, conformément aux accords bilatéraux et aux conventions internationales. C'est en tout cas ce qui a été convenu avec l'Union européenne en matière

de mobilité, de migration et de sécurité, a-t-il rappelé, notant qu'il a été procédé pour ce faire en mars dernier au lancement d'une étude sur le renforcement et l'élargissement de la protection sociale au profit de la communauté marocaine à l'étranger, à travers notamment la révision et l'amélioration des accords bilatéraux dans ce domaine et la conclusion d'autres accords avec de nouveaux pays d'accueil. Pour Benkirane, le gouvernement est décidé à s'occuper même du cas des Marocains résidant dans des pays qui refusent de signer des accords en matière protection sociale, rappelant dans ce cadre qu'un accord de partenariat a été signé, en 2012, avec la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) pour permettre aux retraités marocains résidant dans tous les pays du Golfe et d'autres pays arabes de percevoir des pensions de retraite au Maroc.

Préserver à tout pris l'identité marocaine des MRE

Le Chef du gouvernement a par ailleurs réaffirmé l'engagement du gouvernement d'intensifier ses efforts dans l'espoir de préserver l'identité marocaine des MRE, à travers notamment les programmes d'enseignement des langues arabe et amazigh et de la culture marocaine, qui leur dédiés. Des centaines d'instituteurs marocains sont envoyés pour eux dans les pays d'accueil, à qui le gouvernement demande par ailleurs d'inscrire l'enseignement de la langue arabe dans leurs programmes d'enseignement, selon Benkirane. Il a loué la contribution de nombre d'associations des Marocains du monde à cet effort, à travers la distribution gratuite de manuels scolaires et de matériels didactiques. Un effort appréciable est également fourni en matière d'encadrement religieux et d'ouverture des canaux de communication et de coopéra-

tion avec les associations et les organes officiels qui représentent les mosquées dirigées par les Marocains dans les pays d'accueil dans le cadre du respect des constantes nationales et des lois en vigueur dans ces pays, a-t-il ajouté, ajoutant que plusieurs partenariats ont été mis en place avec ces organes pour la réalisation de projets au profit de la communauté marocaine à l'étranger.

Le Chef du gouvernement a rappelé dans ce sens la contribution à la construction et l'entretien des mosquées pour un montant annuel de 120 millions DH, le soutien aux associations marocaines qui dirigent les mosquées en mettant à leur disposition des Imams permanents (30 imams), des prédicateurs au cours du mois de Ramadan (près de 300 personnes en 2013), des livres et des documents religieux, ainsi que la formation des imams et l'organisation des sessions de formation, la facilitation de l'exercice des rites religieux et l'élaboration de programmes modernes pour l'enseignement de la religion islamique, en prenant en compte les spécificités culturelles, sociales et éducatives des pays d'accueil. Au niveau culturel, a ajouté Benkirane, les mesures prises par le gouvernement s'articulent autour de la création de centres culturels à l'étranger, l'organisation d'universités d'été culturelles au profit des jeunes marocains du monde, des séjours culturels pour les enfants, les jeunes et des personnes âgées, ainsi que des tournées de troupes de théâtre dans les pays d'immigration, en partenariat avec des groupes de théâtres nationaux, arabes et amazighs. Il a rappelé que le Maroc dispose d'un réseau consulaire de près de 56 centres consulaires et que le gouvernement œuvre pour développer ce réseau à travers la création de nouveaux centres, la révision du



découpage consulaire et la programmation de consulats mobiles et l'amélioration des conditions d'accueil à travers l'équipement des guichets d'accueil de système de gestion de l'attente, outre l'aménagement d'espaces de travail ouverts et des salles équipées. Il a mis en relief à cet égard la modernisation du système de gestion d'un ensemble de services à l'instar de la carte d'identité nationale, du passeport biométrique, et du cahier de l'état civil, faisant état de la mise en service du portail électronique.

4,5 millions de MRE éparpillés dans 100 pays

En chiffres, les MRE sont actuellement au nombre de 4,5 millions de personnes contre 1,7 million en 1998. 70 pc de cette population sont âgés de moins

de 45 ans, dont 20 pc sont nés à l'étranger. Cette communauté est éparpillée dans 100 pays dans le monde, dont la majorité en Europe où la France, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, les Pays bas et l'Allemagne accueillent 80 pc d'entre elle. 17 pc des MRE ont un niveau bac+5, classant ainsi le Maroc en 3ème position au niveau de la fuite des cerveaux, selon la Banque mondiale. M. Benkirane a fait savoir aussi que les transferts financiers des MRE ont atteint quelque 56 milliards de Dirhams cette année (7pc du PIB) contre 20 milliards dirhams en 1990, faisant observer que 41 pc des investissements des MRE se concentrent dans le secteur de l'immobilier, alors que les projets productifs ne représentent que 14 pc.

M'barek Tafsi